

## Municipalité de Saint-Colomban

### Projet d'intégration des milieux sensibles dans les Plans de gestion environnementale



#### Le bassin versant de la rivière du Nord

Une superficie de 2 200 km<sup>2</sup>  
7 MRC, 36 municipalités  
175 000 habitants  
Une rivière de 140 km, 1 140 lacs  
4 000 km de cours d'eau

Un milieu de vie  
exceptionnel...



Plaisirs de l'eau • Économie • Tourisme • Milieu de vie • Beauté • Santé • Alimentation • Eau potable • Électricité



Pour information  
[www.abrinord.qc.ca](http://www.abrinord.qc.ca)  
450.432.8490

# Entente de bassin versant - Numéro 34

## **PARTENAIRES**

Entente de bassin versant entre :

**Municipalité de Saint-Colomban**

Ayant son siège au 330, Montée de l'Église,

Saint-Colomban (Québec) J5K 1A1,

Représentée par M. Dominic Noiseux,

Directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme,

Ci-après appelée **promoteur**

Et

**Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord),**

Ayant son siège au 298, rue Labelle bureau 109,

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L1,

Représentée par M. Benoît Gravel, directeur général,

Ci-après appelée **Abrinord**

Concernant

La mise en place du projet « **d'intégration des milieux sensibles dans les Plans de gestion environnementale** » dont les actions visent à atteindre un (des) objectif(s) inscrit(s) au Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord.

## **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'ENTENTE**

**Titre du projet :**

Projet d'intégration des milieux sensibles dans les Plans de gestion environnementale

**Nom du promoteur :**

Municipalité de Saint-Colomban

**Partenaire(s) du promoteur:**

Aucun

**Responsable et coordonnées du projet (promoteur):**

M. Dominic Noiseux,  
Directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme  
330, Montée de l'Église  
Saint-Colomban, Québec, J5K 1A1

**Résumé du projet :**

Lors des protocoles d'ententes des rues, la Municipalité exige aux promoteurs immobiliers de fournir un plan de gestion environnemental qui intègre et prend en compte les milieux sensibles (cours d'eau et milieux humides). De plus, pour prendre en compte le plus de milieux sensibles possible, elle procède au relevé et à la cartographie des cours d'eau non répertoriés.

**Objectif(s) du projet pour le promoteur:**

- Limiter les impacts de l'urbanisation sur les milieux sensibles (humides).
- Faire connaître l'importance des milieux humides et de ses écosystèmes.
- Autoriser un développement contrôlé sur l'environnement lorsque les conditions le permettent.

**Localisation du projet :**

Le territoire en développement de la Municipalité de Saint-Colomban, laquelle est entièrement incluse dans le bassin versant de la rivière du Nord.

**Donc, les actions posées dans le cadre de ce projet permettront de progresser vers l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord :**

**Objectif(s) spécifique(s) du PDE :**

- Dès 2008, que les acteurs de l'eau promeuvent et soutiennent les initiatives connues de conservation, de restauration et de mise en valeur de milieux sensibles (objectif 46) : Mettre en place des mesures incitatives.

**Indicateur(s) de suivi :**

- Objectif 46 : Nombre de programmes ou de mesures incitatives mises en place; Nombre d'initiatives soutenues; Temps et argent investis

**Données transférables :**

La Municipalité donne le « droit » de diffusion et d'utilisation du présent projet ainsi que son mode de fonctionnement à Abrinord (possibilité de le diffuser sur son site Internet, de le transmettre à d'autres municipalités qui voudraient créer un projet similaire).

La Municipalité s'engage à transmettre son plan d'évaluation et ses données relatives au programme à Abrinord.

**Impact(s) du projet :**

- Diminution de l'impact du développement sur les milieux sensibles de la Municipalité
- Mise en valeur de milieux sensibles tels que les milieux humides

**Date de début:**

2009

**Date de fin:**

Continu

**Dépense prévisionnelle (coût) et dépenses déjà encourues:**

0 \$ (Coûts assumés par les promoteurs immobiliers)

**Rôle(s) d'Abrinord :**

La mise en œuvre du plan d'action incombe à tous les acteurs de l'eau sans exception. Abrinord continuera d'agir en collaboration avec la Municipalité pour la mise en œuvre du projet à titre de facilitateur et aidera si possible à supporter le projet (mise en contact avec les bonnes personnes, partage de l'information, soutien technique, etc.) Abrinord assurera également une certaine promotion du projet au sein de la communauté.

**Programme de suivi :**

Abrinord assurera un suivi auprès de la Municipalité pour connaître l'état d'avancement du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau. La fréquence de ces « rendus » sera à définir ensemble et devra être au minimum annuelle. Un formulaire pourra éventuellement être proposé comme forme de rendu. Le suivi du respect de la réglementation est de la responsabilité de la Municipalité.

**Autres :**

*Espace réservé à Abrinord*

Commentaires :